

(1)

(N° 142.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 10 AVRIL 1888.

SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 1887

DES

CAISSES D'AMORTISSEMENT, DES DÉPOTS ET CONSIGNATIONS.

RAPPORT ANNUEL.

MESSIEURS,

J'ai l'honneur de présenter à la Chambre, en conformité de l'article 16 de la loi du 15 novembre 1847, un rapport sur l'administration, pendant l'année 1887, et sur la situation matérielle, au 31 décembre dernier, de la caisse d'amortissement et de celle des dépôts et consignations.

Ce rapport, dressé dans la forme habituelle, est suivi des états de situation des deux caisses et d'une déclaration de la commission de surveillance qui a été entendue selon le vœu de la loi.

CAISSE D'AMORTISSEMENT.

FONDS D'AMORTISSEMENT.

Les fonds d'amortissement qui ont été mis à la disposition de la caisse, pendant l'année 1887, s'élèvent à fr. 2,556,826 58 c^s; cette somme se répartit de la manière indiquée dans le tableau ci-après :

DETTES.		FONDS D'AMORTISSEMENT.		
NATURE.	CAPITAL.	DOTATION.	INTÉRÊTS des capitaux amortis.	Total.
Dette à 5 p. %	519,859,000	1,039,718	297,717	1,337,435
- 4 p. % (2 ^e série).	154,719,000	350,797 50	"	350,797 50
- 3 1/2 p. % (2 ^e série).	882,594,082 22	882,594 08	"	882,594 08
TOTAUX. fr.	2,259,109 58	297,717	2,556,826 58	

La dotation du 3 p. % est calculée à raison de 0.20 p. % du capital nominal.

Les dettes à 4 p. % ont été converties en 3 1/2 p. % à partir du 1^{er} mai 1887; il n'a été liquidé pour ces dettes, en 1887, que la dotation afférente au semestre échu le 1^{er} février de la seconde série du 4 p. %, soit 1/4 p. % du capital de 154,719,000 francs.

La dette à 3 1/2 p. % est amortissable lorsque le cours ne dépasse pas le pair; la dotation est de 0.20 p. % du capital nominal et elle prend cours :

Pour la 1^{re} série, à partir du 1^{er} janvier 1888;

Pour la 2^e série, à partir du 1^{er} mai 1887;

Pour la 3^e série, à partir du 1^{er} août 1887.

La caisse a reçu en 1887, pour la 2^e série, le semestre échu le 1^{er} novembre dernier, soit 0.10 p. % de fr. 882,594,082 22 c^s; les dotations pour la 1^{re} et la 3^e série seront mises à sa disposition pour la première fois respectivement le 1^{er} juillet et le 1^{er} février 1888.

Emploi des fonds.

La caisse disposait en 1887 :

1 ^o Des fonds d'amortissement non employés au 31 décembre 1886.	fr. 3,315,062 93
2 ^o Des fonds de l'année 1887.	2,556,826 58
ENSEMBLE.	fr. 5,871,889 53

Elle a dépensé pour acquérir :

A REPORTER. fr. 5,871,889 53

REPORT . . . fr. 5,871,889 53

Un capital de 30,500 francs en 4 p. %, 1 ^{re} série.	50,794 83
Un capital de 21,800 francs et 4 p. %, 2 ^e série.	21,792 18
<hr/>	
	52,587 04

Elle a reversé au Trésor les fonds d'amortissement qui n'ont pu recevoir leur destination à cause de l'élevation des cours, savoir :

Pour le 3 p. %	fr. 1,337,435 "
— 4 p. %, 1 ^{re} série . . .	2,278,753 42
— 4 p. %, 2 ^e série . . .	651,802 82
	<hr/>
	4,267,990 94 (1)
	<hr/>
	4,320,877 95

Le solde disponible, soit fr. 1,531,311 58 sera rattaché au compte de 1888.

Taux des rachats.

Les rachats ont été effectués, en 4 p. %, 1^{re} série, au cours de fr. 99 80 c^e; en 2^e série, aux cours de fr. 99 75 c^e et de fr. 99 90 c^e. La caisse n'a eu que trois fois l'occasion de racheter du 4 p. %, au-dessous du pair pendant la période du 1^{er} janvier au 30 avril; le cours le plus élevé a été de fr. 102 50 c^e.

Situation des emprunts.

Le capital non amorti des emprunts jouissant d'une dotation d'amortissement s'élevait, au 31 décembre 1887, à fr. 1,694,477,507 22

(1) Ces sommes proviennent des dotations ci-après :

3 p. % :

Semestre échu le 1 ^{er} novembre 1886 fr.	668,717 50
— le 1 ^{er} mai 1887	668,717 50
	<hr/>
	1,337,435 ▶

4 p. %, 1^{re} série :

Semestre échu le 1 ^{er} novembre 1886 fr.	2,509,547 95
à déduire : sommes employées	50,794 85
	<hr/>
	2,278,753 42

4 p. %, 2^e série :

Semestre échu le 1 ^{er} août 1886 fr.	536,797 50
— le 1 ^{er} février 1887	336,797 50
à déduire : sommes employées	21,792 18
	<hr/>
	315,005 52
	<hr/>
	651,802 82

SAVOIR :

Dette à 3 p. %	fr.	509,935,100	»
— 3 1/2 p. %, 1 ^{re} série		136,948,125	»
— — 2 ^e série		882,594,082	22
— — 3 ^e série		165,000,000	»
<hr/>			
F. 1,694,477,307 22			

CAISSE DES DÉPOTS ET CONSIGNATIONS.

Au 31 décembre 1887, les dépôts en numéraire et en fonds publics confiés à la caisse des dépôts et consignations, s'élèvent à 513 millions de francs environ; ils étaient de 287 millions à la fin de l'année précédente.

C'est aux placements effectués pour le compte de la caisse d'épargne que cette augmentation est entièrement due; les placements ont dépassé les réalisations de 31,900,000 francs.

On constate une diminution de 1,283,000 francs sur l'ensemble des cautionnements et de 5,036,000 francs sur les consignations. En ce qui concerne les consignations, elle est due surtout à ce que la caisse ne reçoit plus les dépôts qui n'ont d'autre cause que la libre disposition des déposants. Ces dépôts donnaient lieu à des dépenses qui, eu égard aux frais de gestion et aux pertes d'intérêts, n'étaient plus en rapport avec les produits.

Le tableau ci-après présente la situation de la caisse à partir de l'année 1850 et il renseigne le montant des dépôts pour chaque branche de service.

ANNÉES	Situation, au 31 décembre de ces années, des sommes et valeurs (par milliers de francs) déposées du chef de									ENSEMBLE.
	cautionnements de comptables et de contribuables (en numéraire).	cautionnement d'entrepreneurs, d'industriels, d'agents commerciaux (en numéraire).	cautionnements versés en fonds publics (valeur nominale),	consignations judiciaires et autres (en numéraire),	cautionnements de remplaçants dans la milice (en numéraire),	fonds de rémunération des militaires compris (en numéraire),	fonds provenant des bénéfices des jeux de Spa en 1871 et 1872 (en numéraire),	application des fonds disponibles de la caisse d'épargne et de trésorerie (valeur nominale des capitaux),	autres services.	
1850	9,608	"	"	2,905	"	"	"	"	"	12,513
1855	10,477	765	4,615	4,746	"	"	"	"	"	20,601
1860	12,647	1,059	5,510	7,172	"	"	"	"	"	26,388
1865	14,762	2,148	12,505	7,457	"	"	"	"	"	36,872
1870	15,700	1,405	11,403	11,197	505	"	"	6,126	"	46,196
1875	20,988	2,015	15,467	21,577	2,051	11,562	3,393	26,796	"	101,429
1880	28,916	3,984	17,732	32,156	1,534	5,271	176	64,227	2,556	154,352
1885	36,587	4,506	15,049	41,055	313	71	138	156,550	713	254,960
1886	39,506	4,504	15,102	41,251	322	76	144	187,744	625	287,004
1887	38,447	4,731	12,401	36,195	324	77	151	219,690	1,110	313,026

Voici le mouvement propre à chaque catégorie de dépôts :

Cautionnements de comptables et de contribuables.

4° En numéralre.

Solde des sommes déposées au 31 décembre 1886 . . .	fr.	39,290,151	49
Mandats de remboursement en circulation à la même époque		75,786	41
Versements reçus en 1887		5,092,713	33
	Fr.	44,458,653	23
Mandats acquittés en 1887		6,011,569	66
	Fr.	38,447,283	57

Y compris une somme de 1,301,050 francs restant à inscrire.

2° En fonds publics.

Solde au 31 décembre 1886	fr.	3,130,900	"
Dépôts de 1887		1,971,000	"
	Fr.	5,101,900	"
Restitutions		2,363,200	"
Solde au 31 décembre 1887	fr.	2,738,700	"

Ce solde se décompose, suivant la nature des titres déposés, comme il suit :

Dette belge à 2 1/2 p. %	fr.	1,000	"
— 3 p. %		896,000	"
— 3 1/2 p. %		1,791,700	"
Caisse d'annuités à 4 1/2 p. %		50,000	"
	Fr.	2,738,700	"

Cautionnements d'entrepreneurs et d'adjudicataires.

4° En numéraire

	Dépôts préalables.	Cautionnements proprement dits.	Ensemble
Solde au 31 décembre 1886. fr.	—	—	—
481,902 59	4 394,100 76	4,876,003 55	
Versements de 1887. .	5,360,417 20	2,008,100 27	7,368,517 47
TOTAUX. . . fr.	5,842,319 79	6,402,201 03	12,244,520 82
Mandats de rembourse- ment acquittés	5,412,643 14	1,670,611 59	7,083,254 73
Solde au 31 décembre 1887. fr.	429,676 65	4,731,589 44	5,161,266 09

2° En fonds publics.

Solde au 31 décembre 1886.	fr. 9,489,330	»
Dépôts de 1887.	14,078,220	»
	<hr/>	
	Fr. 23,567,550	»
Restitutions.	14,334,000	»
	<hr/>	
Solde au 31 décembre 1887	fr. 9,233,550	»
	<hr/>	

Ce solde se décompose comme il suit :

Dette belge à 2 1/2 p. %	fr. 20,000	»
— 3 p. %	1,009,200	»
— 3 1/2 p. %	6,013,500	»
— 4 p. %	395,400	»
Titres de la Caisse d'annuités 3 p. %	1,050,300	»
— 4 p. %	294,450	»
— 4 1/2 p. %	279,400	»
Obligations du crédit communal 3 p. %	800	»
— 4 p. %	24,300	»
— 4 1/2 p. %	149,200	»
	<hr/>	
TOTAL fr. 9,233,550		»
	<hr/>	

Consignations.

Solde au 31 décembre 1886	fr. 44,231,204	45
Versements de 1887	9,232,701	94
	<hr/>	
	fr 50,463,906	39
Remboursements de 1887	14,269,413	20
	<hr/>	
Solde au 31 décembre 1887	fr. 36,194,793	49
	<hr/>	

Les opérations de l'année se répartissent, par nature de dépôts, de la manière suivante :

NATURE des DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS.	CAPITAUX en dépôt au 31 déc. 1886.	CAPITAUX déposés EN 1887.	CAPITAUX remboursés EN 1887.	EXCÉDENT		CAPITAUX en dépôt au 31 déc. 1887.
				des DÉPÔTS effectués en 1887 sur les remboursements.	des REMBOURSEMENTS sur les DÉPÔTS effectués en 1887.	
1. Capitaux remboursés par les Pays-Bas	7,546 93	•	•	"	"	7,546 93
2. Saisies réelles du Hainaut	72,051 14	•	•	"	"	72,051 14
3. Cautionnements pour mise en liberté provisoire. (Loi du 18 février 1852.)	40,137 70	14,926	6,550	8,376	•	48,513 70
4. Cautionnements en garantie de droits de succession. (Loi du 27 décembre 1817.)	444,356 05	71,428 74	59,561 54	21,067 20	•	465,423 25
5. Indemnités du chef d'expropriation pour cause d'utilité publique.	2,160,378 79	2,462,075 92	2,735,554 15	"	271,458 25	1,888,920 56
6. Fonds disponibles de la masse des détenus des maisons centrales, et de la masse d'habillement des gardiens	90,165 61	8,000	12,472 50	•	4,472 50	85,693 11
7. Sommes appartenant à des successions vacantes	409,030 40	15,094 51	22,136 65	"	7,042 12	402,008 28
8. Sommes appartenant à des absents	516,850 28	79,019 17	76,605 72	2,413 45	"	510,263 73
9. Fonds de mineurs et interdits. (Loi du 16 décembre 1851.)	30,029,510 40	2,051,500 15	3,042,512 83	"	991,212 68	19,038,997 72
10. Fonds de faillites. (Loi du 18 avril 1851.)	5,009,315 34	2,378,465 50	2,539,959 28	"	160,805 78	5,838,511 56
11. Sommes frappées de saisie-arrêt dans les caisses du Trésor. (Lois du 16 mai 1846 et du 28 décembre 1867.)	25,650 59	14,880 48	2,512 41	12,368 07	"	37,908 66
12. Dépôts de toute autre nature	11,435,311 22	2,157,511 47	5,783,156 14	•	3,645,646 67	7,780,004 55
TOTAUX.	41,231,204 45	9,239,701 04	14,269,113 20	44,224 72	5,080,635 08	30,194,793 19
EXCÉDENT DES REMBOURSEMENTS SUR LES DÉPÔTS. fr.				5,036,411 26		

Cautionnements de remplaçants.

La caisse a continué, en 1887, à restituer les cautionnements de remplaçants qui ont été fournis sous le régime de l'article 72 de la loi du 5 juin 1870, abrogée par celle du 17 septembre 1875.

Les opérations de l'année se résument comme il suit :

1° Principal.

Solde au 31 décembre 1886	fr.	214,399 24
Mandats délivrés en 1887, au profit de remplaçants licenciés ou envoyés en congé illimité		3,732 08
Capital inscrit au 31 décembre 1887	fr.	210,667 13

2^e Intérêts.

Solde au 31 décembre 1886	fr. 407,411 39
Intérêts portés en compte aux remplaçants, en 1887	8,700 21
	fr. 415,811 60
Intérêts mandatés au profit de remplaçants	2,183 48
Intérêts inscrits au 31 décembre 1887	fr. 415,628 12
TOTAL GÉNÉRAL fr. 324,295 25	

RÉMUNÉRATION DES MILICIENS.

La liquidation des caisses de milice instituées par la loi du 3 juin 1870, est terminée, sauf en ce qui concerne les sommes revenant à des miliciens dont les droits à la rémunération n'ont pu, par suite de circonstances spéciales, être établis précédemment.

La caisse a payé, en 1887, à des miliciens de 1874 appartenant à cette catégorie, diverses sommes s'élevant ensemble à fr. 1,903 94 c. Elle détient une somme suffisante pour le règlement ultérieur d'autres cas litigieux.

La situation des diverses caisses de milice se présentait, au 31 décembre 1887, comme il suit :

CLASSES DE MILICE.	SUBVENTIONS et intérêts accomplis.	FONDS			FONDS tenus en réserve au 31 décembre 1887.	
		versés à la Caisse générale d'épargne et de retraite au profit des miliciens qui ont opté pour la rémunération		ATTRIBUÉS AU TRÉSOR.		
		immédiate.	diférée.			
1871.	2,710,932 69	1,721,054 57	521,089 63	664,959 28	3,820 21	
1872.	2,766,077 18	1,740,659 82	256,402 85	755,580 26	14,054 25	
1873.	2,446,616 90	1,745,556 67	104,156 29	588,097 83	8,820 05	
1874.	2,540,434 29	1,884,658 78	96,650 57	509,842 39	49,482 55	
1875.	2,074,222 22	*	*	2,074,222 22	*	
				TOTAL. . . . fr.	76,192 06	

Ville de Spa.

Il a été alloué à la ville de Spa, par la loi du 21 août 1874, un subside de 890,000 francs dont le montant est destiné au payement de certains travaux d'embellissement et d'utilité communale.

La ville de Spa ne peut en disposer qu'en vertu d'autorisations du Département de l'Intérieur.

La caisse des dépôts et consignations, chargée d'effectuer le placement provisoire du subside, était encore dépositaire, de ce chef, au 31 décembre 1886, de titres de la Caisse d'annuités à $4 \frac{1}{2}$ p. %, s'élevant ensemble à fr. 138,200 » et de titres de la dette belge à $3 \frac{1}{2}$ p. % s'élevant à 6,400 »

ENSEMBLE . . fr. 144,300 »

Ce dépôt s'est accru de titres $3 \frac{1}{2}$ p. %, à concurrence de 7,300 »

151,600 »

et il a été réduit du capital d'une obligation de la Caisse d'annuités remboursable, soit 1,000 »

Au 31 décembre 1887, le dépôt était donc de fr. 150,600 »

Aucune remise de fonds n'a été autorisée pendant l'année, par le Département de l'Intérieur.

Avances pour construction de maisons d'école.

Deux avances, s'élevant ensemble à fr. 24,100 » imputables sur le crédit de fr. 229,314 21 cs alloué au Département de l'Intérieur par le Budget de 1884, ont été consenties en 1885.

La caisse des dépôts et consignations recouvre les annuités souscrites et les reverse au Trésor jusqu'à concurrence des avances faites.

Elle a reçu et reversé, en 1887 fr.	1,611 32
antérieurement	1,839 19
	3,450 51

Il reste à verser, pour couvrir la dépense fr.	20,649 49
--	-----------

FONDS SPÉCIAL DE PRÉVISION MONÉTAIRE.

La loi du 17 mai 1886, relative à la transformation de pièces de 5 francs en monnaies divisionnaires, a décrété que le bénéfice résultant de cette opération serait affecté, avec les intérêts à en provenir, à l'institution d'un fonds spécial de prévision monétaire dont la gestion a été confiée à la caisse des dépôts et consignations.

La loi du 14 août 1887 a décidé de verser également à ce fonds spécial le produit de la fabrication de pièces d'un centime, après déduction de tous frais.

En exécution de ces lois, la caisse a reçu en 1887 :

Bénéfice sur la transformation de pièces de 5 francs . . . fr.	420,475 »
— sur la fabrication de pièces d'un centime	25,524 96
Intérêts	7,388 78
	<hr/>
	FR. 433,588 74

Elle a effectué, en 1887, des achats en 3 1/4, p.%, à concurrence d'un capital nominal de 419,100 francs ; le coût de ces achats s'est élevé à	427,978 23
Le surplus, soit	fr. 23,610 48

a été placé, également en 3 1/4, p.%, au commencement de l'année 1888.

CAISSE GÉNÉRALE D'ÉPARGNE ET DE RETRAITE.

Les placements définitifs de la Caisse générale d'épargne et de retraite sont, en vertu de l'article 30 de la loi du 16 mars 1865, effectués par la caisse des dépôts et consignations, qui a la garde des valeurs et qui est chargée également de les réaliser.

L'annexe n° 3 fait connaître les diverses opérations qui ont ainsi été effectuées, en conformité des décisions du conseil d'administration.

La caisse des dépôts était dépositaire, au 31 décembre 1886, de valeurs s'élevant en capital à fr. 165,370,750 »

Les placements de l'année ont été de 47,417,600 »

ENSEMBLE . . . fr. 212,788,350 »

et les réalisations de 14,009,100 »

RESTE . . . fr. 198,779,250 »

Les cautionnements en fonds publics fournis par les membres des comptoirs agricoles sont également déposés à la caisse des dépôts; ils s'élèvent à fr. 78,000 »

Les valeurs en dépôt s'élevaient donc, au 31 décembre 1887, au capital de fr. 198,857,250 »

La Caisse d'épargne possédait, au 31 décembre 1886, des créances hypothécaires montant à fr. 10,445,265 45
 Elle a consenti, en 1887, de nouveaux prêts pour 172,000 »

ENSEMBLE	fr. 10,617,265 45
Les remboursements sont de	1,368,262 65
Reste au 31 décembre 1887	fr. 9,249,002 80

La loi du 15 avril 1884 a autorisé la Caisse d'épargne à employer une partie de ses fonds disponibles en prêts agricoles.

Le solde des capitaux ainsi employés était, au 31 décembre 1886, de fr. 655,319 44
 41 prêts ont été consentis en 1887, savoir :

26 prêts, s'élevant ensemble à	fr. 188,080 »
sous la garantie du Comptoir agricole de Genappe.	
7 prêts, s'élevant ensemble à	fr. 48,600 »
sous la garantie du comptoir agricole de Thuin,	
et 8 prêts, s'élevant ensemble à	fr. 8,300 »
sous la garantie du comptoir de Vielsalm.	
ENSEMBLE	fr. 897,269 44
Les remboursements effectués en 1887, sont de	22,790 56
Le solde au 31 décembre 1887 est donc de	fr. 874,478 88

Le Trésor a cédé à la Caisse d'épargne, en 1885, les annuités souscrites par les provinces et les communes en remboursement des avances faites pour construction et ameublement de maisons d'école; la valeur des annuités en portefeuille au 31 décembre 1887 est de fr. 10,710,068 91

Les placements en fonds publics faits par la caisse des dépôts, pour le compte de déposants à la Caisse d'épargne, s'élèvent en nombre à 139 et en capital nominal à 707,000 francs.

*Le Ministre des Finances,
 A. BEERNAERT.*

(12)

ANNEXES.

ANNEXE N^e 1.

SITUATION GÉNÉRALE DE LA CAISSE D'AMORTISSEMENT, PRÉSENTANT LE RÉSUMÉ DES OPÉRATIONS FAITES JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 1887.

FONDS D'AMORTISSEMENT ET EMPLOI DE CES FONDS.

DÉSIGNATION.	DETTE S.						Totaux.	
	AMORTIES.		EXISTANTES.					
	4 p. % (1 ^{re} série).	4 p. % (2 ^{me} série).	5 p. %.	5 1/2 p. % (1 ^{re} série).	5 1/2 p. % (2 ^{me} série).	5 1/2 p. % (3 ^{me} série).		
	914,893,682 22	134,719,000	519,859,000	156,948,125	882,594,082 22	105,000,000	1,704,401,207 22	

FONDS D'AMORTISSEMENT.

Dotations annuelles	"	536,797 50	1,039,718 "	"	882,594 08	"	2,259,100 58
Intérêts des capitaux amortis . .	"	"	297,717	"	"	"	297,717 "
Fonds d'amortissement de l'an-née 1887	"	536,797 50	1,537,455	"	882,594 08	"	2,556,826 58
Dotations et intérêts des années antérieures	50,194,641 58	2,031,177 50	10,264,879 50	"	"	"	43,490,698 58
	50,194,641 58	3,567,975	11,602,514 50	"	882,594 08	"	46,047,525 16

EMPLOI DES FONDS.

Coût des rachats effectués en 1887.	30,794 85	21,792 18	"	"	"	"	52,587 01
Coût des rachats effectués anté-rieurement	1,970,091 72	"	8,293,216 76	"	"	"	10,263,308 48
	2,000,886 55	21,792 18	8,293,216 76	"	"	"	10,315,895 49
Attribution au Trésor des fonds non employés par suite de l'élévation du cours des titres à 5 et 4 p. % au-dessus du pair. . .	2,278,755 12	651,802 82	1,537,455	"	"	"	4,267,990 94
Versements effectués antérieure-ment du même chef	25,915,001 01	2,694,380	1,302,045 24	"	"	"	20,912,327 15
	30,194,641 58	3,567,975	10,953,597	"	"	"	44,406,213 58
En caisse au 31 décembre 1887 . .	"	"	668,717 50	"	882,594 08	"	1,551,311 58
	30,194,641 58	3,567,975	11,602,514 50	"	882,594 08	"	46,047,525 16

CAPITAL NOMINAL DES TITRES RACHETÉS ET BRULÉS PUBLIQUEMENT, OU FRAPPÉS
DU TIMBRE D'AMORTISSEMENT.

DÉSIGNATION.	DETTE S.						Totaux.	
	AMORTIES.		EXISTANTES.					
	4 p % (1 ^{re} série)	4 p % (2 ^{me} série).	5 p. %	5 1/2 p. % (1 ^{re} série).	5 1/2 p. % (2 ^{me} série).	5 1/4 p. % (3 ^{me} série).		
	914,895,682 22	154,719,000	519,859,000	" 156,948,125	" 882,594,082 22	165,000,000	" 1,704,401,207 22	

TITRES RACHETÉS.

Titres rachetés pendant l'année 1887	50,500	21,800	0	0	0	0	0
Titres rachetés antérieurement .	1,968,500	"	9,923,900	"	"	"	9,923,900
	1,996,800	21,800 "	9,923,900	"	"	"	9,923,900

TITRES BRULÉS ET ANNULÉS.

Titres brûlés.	1,996,800	21,800	9,923,900	"	"	"	9,923,900
Titres frappés du timbre: <i>Racheté pour l'amortissement</i> . . .	"	"	"	"	"	"	"
	1,996,800	21,800	9,923,900	"	"	"	9,923,900

ÉTAT COMPARATIF

*de la dette dotée d'un amortissement et de la portion de cette dette amortie
au 31 décembre 1887.*

1 ^o Titres à amortir.	914,895,682 22	154,719,000	519,859,000	" 156,937,125	" 882,594,082 22	165,000,000	" 1,704,401,207 22
2 ^o — amortis	1,996,800	21,800	9,923,900	"	"	"	9,923,900
3 ^o — convertis	912,896,882 22	134,697,200	"	"	"	"	"
4 ^o — restant à amortir . . .	"	"	509,955,100	" 156,948,125	" 882,594,082 22	165,000,000	" 1,694,477,307 22

Bruxelles, le 31 mars 1888.

*Le Directeur général de la Trésorerie et de la Dette publique, chargé
de la gestion de la caisse des dépôts et consignations,*

BIDEZ.

ANNEXE N° 2.

SITUATION DE LA CAISSE DES DÉPOTS ET

ACTIF.*Dépôts et*

Trésor public.	{	Son compte courant	80,114,709 68	}	80,227,742 22
		Mandats en circulation	113,032 54		

Fonds publics et dépôts

Caissier de l'Etat, S/C de cautionnements en fonds publics et dépôts de garantie en numéraire	12,401,926 65
Placements définitifs pour le compte de la Caisse générale d'épargne et de retraite	219,612,800 59
Cautionnements des membres des comptoirs agricoles	78,000 *
Placements pour le compte de la ville de Spa	150,600 *

Placements des

Caissier de l'Etat, S/C courant.	50,251 94
--	-----------

A REPORTER . . . fr. 312,521,321 40

CONSIGNATIONS, AU 31 DÉCEMBRE 1887.

PASSIF.

consignations.

Cautionnements en numéraire de comptables et de contribuables	{ Inscrits fr. 37,085,185 60 A inscrire 1,301,050 }	{ 38,386,235 60 }	} 38,447,285 57
Mandats émis pour remboursement de cautionnements de comptables, restant à payer	61,049 97		
Cautionnements en numéraire des entrepreneurs, adjudicataires, etc.	{ Inscrits fr. 4,453,672 40 A inscrire 225,954 38 }	{ 4,679,606 87 }	4,731,589 44
Mandats émis pour remboursement de cautionnements d'entrepreneurs, restant à payer	51,982 67		
Consignations de toute nature			38,194,793 19
Cautionnements de remplaçants	{ Principal fr. 210,667 13 Intérêts 113,628 12 }	{ 324,295 25 }	
Caisse de milice. (Rémunération des miliciens.) (Levée de 1871).			3,820 21
— — — (— 1872).			14,054 23
— — — (— 1873).			8,826 05
— — — (— 1874).			49,482 55

de garantie en numéraire.

Cautionnements en fonds publics et dépôts de garantie en numéraire	{ Contribuables 420,676 65 Entrepreneurs 11,072,250 }	{ 12,401,926 65 }
Caisse générale d'épargne et de retraite		219,690,800 59
Ville de Spa		150,800 .

fonds de dépôt.

Trésor public, S/C d'avances	83,581,929 65
Fonds spécial. (Réserve)	656,865 33
Ville de Spa	69 76
Divers. Compte à régulariser.	34,225 47
Fonds de prévision monétaire.	453,588 71

À REPORTER. fr. 396,744,157 67

ACTIF.

Report. fr. 312,521,321 40

Fonds nationaux représentant les capitaux de cautionnements et de consignations :

Fr. 6,754,024 70 capital nominal de titres à 2 $\frac{1}{2}$ p. %	acquis pour fr. 4,080,118 41
28,490,700 " — — 5 p. %	10,177,725 58
18,602,675 " — — 3 $\frac{1}{2}$ p. % (1 ^e série)	13,380,172 24
10,837,105 52 " — — 3 $\frac{1}{2}$ p. % (2 ^e série)	10,740,685 89
35,267,500 " — — 3 $\frac{1}{2}$ p. % (3 ^e série)	35,683,164 28
240 " — obligations 4 p. % de la Caisse d'annuités	255 08
1,220 " — — 4 $\frac{1}{2}$ p. %	1,392 86
<hr/>	
Fr. 94,962,465 31.	fr. 83,043,512 94

Fonds nationaux de la réserve :

Fr. 766,000 " capital nominal de titres à 3 p. %	acquis pour fr. 599,783 39
27,620 20 " — — 3 $\frac{1}{2}$ p. % (2 ^e série)	15,570 13
40,000 " — — 3 $\frac{1}{2}$ p. % (3 ^e série)	41,448 77
<hr/>	
Fr. 833,820 20	656,788 29

Fonds nationaux de la caisse de milice (Levée de 1871) :

Fr. 3,829 21 livret de la caisse d'épargne	acquis pour fr. 3,829 21
--	--------------------------

Fonds nationaux de la caisse de milice (Levée de 1872) :

Fr. 14,054 25 livret de la caisse d'épargne	— 14,054 25
---	-------------

Fonds nationaux de la caisse de milice (Levée de 1873) :

Fr. 8,826 05 livret de la caisse d'épargne	— 8,826 05
--	------------

Fonds nationaux de la caisse de milice (Levée de 1874) :

Fr. 49,482 55 livret de la caisse d'épargne	— 49,482 55
---	-------------

Fonds de prévision monétaire :

Fr. 103,200 " capital nominal de titres à 3 $\frac{1}{2}$ p. % (2 ^e série)	acquis pour fr. 104,845 40
315,000 " — — 3 $\frac{1}{2}$ p. % (3 ^e série)	523,332 83
<hr/>	
Fr. 419,100	427,978 23

Caisse générale d'épargne et de retraite. — Compte à régulariser	18,364 75
<hr/>	

Fr. 596,744,157 67

PASSIF.

Report. . . fr. 396,744,157 67

Fr. 396,744,157 67

Bruxelles, le 31 mars 1888.

*Le Directeur général de la Trésorerie et de la Dette publique, chargé
de la gestion de la caisse des dépôts et consignations,*

BIDEZ.

ANNEXE N° 3.

CAISSE DES DÉPOTS ET CONSIGNATIONS. — *Mouvement et situation du portefeuille.*

NATURE DES VALBUHS,	VALEURS en PORTEFEUILLE au 1 ^{er} janvier 1887.	CAPITAL NOMINAL des titres entrés pendant l'année.	Total.	CAPITAL NOMINAL des titres sortis.	VALEURS en PORTEFEUILLE au 31 décembre 1887.
---------------------	--	---	--------	--	--

Caisse des dépôts. — Fonds ordinaire :

Titres 2 1/2 p. %	6,753,192 51	832 28	6,754,024 79	"	6,754,024 79
— 3 p. %	30,919,200 "	"	30,919,200 "	2,419,500 "	28,499,700 "
— 3 1/2 p. % (1 ^{re} série)	15,215,475 "	"	15,215,475 "	1,612,800 "	13,602,675 "
— 3 1/2 p. % (2 ^e série)	17,686,615 52	844,490 "	18,531,105 52	7,694,000 "	10,837,105 52
— 3 1/2 p. % (3 ^e série)	27,284,200 "	7,985,300 "	35,267,500 "	"	35,267,500 "
Obligations 4 p. %, Caisse d'annuités.	180 "	60 "	240 "	"	240 "
— 4 1/2 p. %	790 "	430 "	1,220 "	"	1,220 "
	97,850,655 03	8,820,112 28	106,688,705 31	11,726,300 "	94,962,465 31

Caisse des dépôts. — Fonds spécial :

Titres 5 p. %	751,800 "	54,200 "	786,000 "	"	786,000 "
— 3 1/2 p. % (2 ^e série)	27,620 20	"	27,620 20	"	27,620 20
— 3 1/2 p. % (3 ^e série)	40,000 "	"	40,000 "	"	40,000 "
	700,420 20	54,200 "	833,620 20	"	833,620 20

Caisse de milice. — Levée de 1871 :

Livret de la caisse d'épargne	3,717 70	111 51	3,820 21	"	3,820 21
---	----------	--------	----------	---	----------

Caisse de milice. — Levée de 1872 :

Livret de la caisse d'épargne	13,644 93	409 32	14,054 25	"	14,054 25
---	-----------	--------	-----------	---	-----------

Caisse de milice. — Levée de 1873 :

Livret de la caisse d'épargne	8,569 01	257 04	8,826 05	"	8,826 05
---	----------	--------	----------	---	----------

Caisse de milice. — Levée de 1874 :

Livret de la caisse d'épargne	40,890 81	1,486 68	51,386 49	1,903 94	40,482 55
---	-----------	----------	-----------	----------	-----------

Fonds de prévision monétaire. — Loi du 17 mai 1886 :

Titres 3 1/2 p. % (2 ^e série)	"	103,200 "	103,200 "	"	103,200 "
— 3 1/2 p. % (3 ^e série)	"	315,000 "	315,000 "	"	315,000 "
	"	419,100 "	419,100 "	"	419,100 "

NATURE DES VALEURS.	VALEURS en PORTEFEUILLE au 1 ^{er} janvier 1887.	CAPITAL NOMINAL des titres entrés pendant l'année.	Total.	CAPITAL NOMINAL des titres sortis.	VALEURS en PORTEFEUILLE au 31 décembre 1887.

Ville de Spa :

Titres 3 $\frac{1}{2}$ p. % (1 ^{re} série).	6,100 *	7,300 *	13,400 *	.	13,400 *
Obligations 4 $\frac{1}{2}$ p. %, Caisse d'annuités.	158,200 *	*	158,200 *	1,000 *	157,200 *
	144,300 *	7,300 *	151,600 *	1,000 *	150,000 *

Caisse générale d'épargne et de retraite :

Titres 2 $\frac{1}{2}$ p. %	12,088,400 *	2,746,800 *	15,733,200 *	*	15,735,200 *
— 5 p. %	47,256,400 *	1,065,400 *	48,910,800 *	*	48,910,800 *
— 3 $\frac{1}{2}$ p. % (1 ^{re} série)	29,740,800 *	1,249,300 *	30,990,100 *	*	30,990,100 *
— 3 $\frac{1}{2}$ p. % (2 ^e série)	23,905,150 *	5,669,700 *	29,574,850 *	12,009,000 *	17,574,850 *
— 5 $\frac{1}{2}$ p. % (3 ^e série)	14,198,800 *	12,918,500 *	27,117,300 *	*	27,117,300 *
Obligations 4 $\frac{1}{2}$ p. % du Créd. communal.	5,551,400 *	*	3,551,400 *	11,500 *	3,539,900 *
— Emprunt du Brabant.	118,000 *	*	118,000 *	3,000 *	115,000 *
— de la C ^e Immob., 4 $\frac{1}{2}$ p. %.	1,417,000 *	263,000 *	1,680,000 *	55,000 *	1,625,000 *
— d'Oignies, 3 p. %.	1,104,000 *	*	1,104,000 *	4,500 *	1,099,500 *
— Forges de la Providence.	59,000 *	*	59,000 *	*	59,000 *
— de Dendre-et-Waes	14,000 *	*	14,000 *	2,000 *	12,000 *
— Produits au Flénu.	135,000 *	*	135,000 *	1,000 *	134,000 *
— Est belge.	493,000 *	*	493,000 *	4,000 *	489,000 *
— Ville de Liège	*	5,000,000 *	3,000,000 *	*	5,000,000 *
— Crédit communal 3 p. %.	*	5,086,900 *	5,086,900 *	217,100 *	4,869,800 *
— du charbonnage du Hasard.	540,000 *	*	540,000 *	60,000 *	480,000 *
— de la C ^e Immob., 4 p. %.	1,800,000 *	*	1,800,000 *	*	1,800,000 *
— Quenast (1 ^{re} et 3 ^{me} série)	45,000 *	*	45,000 *	500 *	44,500 *
— (2 ^{me} série)	37,000 *	*	37,000 *	*	37,000 *
— Anvers-Gand	222,500 *	*	222,500 *	1,000 *	221,500 *
— Fland occidentale (1 ^{re} série).	131,500 *	*	131,500 *	1,000 *	130,500 *
— — (2 ^{me} série)	458,000 *	*	438,000 *	1,000 *	437,000 *
— Braine-Gand	251,500 *	*	251,500 *	2,500 *	249,000 *
— Sambre et Meuse, 4 p. %.	254,000 *	*	234,000 *	5,000 *	229,000 *
— — 4 $\frac{1}{2}$ p. %.	545,000 *	*	545,000 *	8,000 *	537,000 *
— Vieille-Montagne	2,000,000 *	*	2,000,000 *	500,000 *	1,500,000 *
— Anvers-Rotterdam	801,000 *	*	891,000 *	4,000 *	887,000 *
— Nord de la Belgique	1,047,000 *	*	1,047,000 *	4,000 *	1,043,000 *
— Welkenraedt	42,000 *	*	42,000 *	*	42,000 *
— Nord-Belge.	1,005,500 *	*	1,005,500 *	10,000 *	995,500 *
— Plateaux de Herve	352,000 *	*	352,000 *	500 *	351,500 *
— Namur-Liège	795,500 *	*	795,500 *	7,000 *	786,500 *
— Liège-Maastricht	284,500 *	*	284,500 *	2,000 *	282,500 *
Actions privilégiées Bruxelles-Lille-Calais	59,000 *	*	59,000 *	1,000 *	58,000 *
— Tournai-Jurbise	70,500 *	*	70,500 *	2,500 *	68,000 *
Obligations. Solvay et C ^e	1,000,000 *	*	1,000,000 *	1,000,000 *	*
— Crédit communal 4 p. %.	2,500,000 *	*	2,300,000 *	*	2,500,000 *
— Levant du Flénu, 4 $\frac{1}{2}$ p. %.	485,000 *	*	485,000 *	5,000 *	480,000 *
— 5 %. Caisse d'annuités	15,829,300 *	4,820,000 *	20,649,500 *	96,000 *	20,553,500 *
— 3 %. Mons à Hautmont	6,000 *	*	6,000 *	*	6,000 *
Bons du Trésor	*	10,000,000 *	10,000,000 *	*	10,000,000 *
	165,370,750 *	47,417,600 *	212,788,550 *	14,000,100 *	198,779,250 *
Cautionnements des comptoirs agricoles.	48,000 *	47,000 *	95,000 *	17,000 *	78,000 *
Créances hypothécaires	10,445,265 45	172,000 *	10,617,265 45	1,368,262 65	9,249,002 80
Prêts agricoles	655,319 44	241,950 *	807,269 44	22,790 56	874,478 88
Annuités souscrites par les provinces et les communes	11,224,529 57	275 71	11,224,605 08	514,536 17	10,710,068 01
	187,746,664 26	47,878,825 71	235,622,489 97	15,931,680 38	219,690,800 59

*DÉCLARATION de la Commission de surveillance sur le rapport annuel
de M. le Ministre des Finances.*

La Commission de surveillance instituée près la caisse d'amortissement et la caisse des dépôts et consignations déclare qu'il résulte de sa vérification, à la date du 31 décembre 1887, que le portefeuille de ces deux institutions se composait, ainsi que cela se trouve constaté dans le rapport de M. le Ministre des Finances, des titres et valeurs ci-près :

	TITRES ET VALEURS		TOTAL.
	représentés à la COMMISSION.	déposés à la BANQUE NATIONALE, conformément à la déclaration du CONTRATEUR de cet établissement.	
<i>A.</i>			
Appartenant à la caisse d'amortissement et destinés à être brûlés :			
Titres 5 p. % Belge	-	-	-
<i>B.</i>			
Appartenant à la caisse des dépôts et consignations :			
Titres 2 1/2 p. % Belge	6,750,824 79	3,200 -	6,754,024 79
— 5 p. % — — — —	27,003,500 -	596,400 -	28,499,700 -
— 3 1/2 p. % — (1 ^e série)	12,742,575 -	860,100 -	13,602,675 -
— 3 1/2 p. % — (2 ^e série)	7,052,525 52	3,804,580 -	10,857,105 52
— 3 1/2 p. % — (3 ^r série)	54,992,200 -	275,500 -	55,267,500 -
Obligations 4 p. %, Caisse d'annuités	*	240 -	240 -
— 4 1/2 p. %	*	1,220 -	1,220 -
	80,421,425 31	5,541,040 -	94,962,465 31
<i>C.</i>			
Appartenant au fonds spécial (Réserve) :			
Titres 5 p. % Belge	350,000 -	416,000 -	766,000 -
— 3 1/2 p. % — (2 ^e série)	27,620 20	*	27,620 20
— 5 — — (3 ^r série)	*	40,000 -	40,000 -
	377,620 20	456,000 -	833,620 20
<i>D.</i>			
Appartenant à la caisse de milice. (Levée de 1871) :			
Livre de la caisse d'épargne	5,829 21	*	5,829 21
<i>E.</i>			
Appartenant à la caisse de milice. (Levée de 1872) :			
Livre de la caisse d'épargne	14,054 25	*	14,054 25
<i>F.</i>			
Appartenant à la caisse de milice. (Levée de 1873) :			
Livre de la caisse d'épargne	8,826 05	*	8,826 05

TITRES ET VALEURS		TOTAL.
représentés à la COMMISSION.	déposés à la BANQUE NATIONALE, conformément à la déclaration du gouverneur de cet établissement.	

G.

Appartenant à la caisse de milice (Levée de 1874) :

Livret de la caisse d'épargne	40,482 55	40,482 55
---	-----------	-----------

H.

Appartenant à la ville de Spa :

Titres 5 1/2 p. % Belge (1 ^{re} série)	13,400	13,400
Obligations 5 1/2 p. % de la caisse d'annuités	137,200	137,200
	150,600	150,600

I.

Appartenant à la caisse générale d'épargne et de retraite :

Titres 2 1/2 p. % Belge	12,515,800	3,221,400	15,735,200
— 3 p. % —	48,019,800	—	48,019,800
— 5 1/2 p. % — (1 ^{re} série)	29,288,900	1,701,200	30,990,100
— 3 1/2 p. % — (2 ^e série)	4,929,200	12,645,650	17,574,850
— 3 1/2 p. % — (3 ^e série)	26,201,800	915,500	27,117,300
Obligations 3 p. % de la Caisse d'annuités	"	20,553,300	20,553,300
— 4 1/2 p. % du Crédit communal	3,539,900	—	3,539,900
— 4 p. % —	2,300,000	—	2,300,000
Vieille-Montagne	"	1,500,000	1,500,000
Dendre-et-Waes	"	12,000	12,000
Produits au Fléau	"	134,000	134,000
Forges de la Providence	"	39,000	39,000
Oignies, 3 p. %	"	1,099,500	1,099,500
Emprunt de la province de Brabant	"	115,000	115,000
Compagnie Immobilière 4 p. %	"	1,800,000	1,800,000
— 4 1/2 p. %	"	1,625,000	1,625,000
Levant du Fléau 4 1/2 p. %	"	480,000	480,000
Est-Belge	"	480,000	480,000
Charbonnage du Hasard	"	480,000	480,000
Namur-Liège	"	786,500	786,500
Flandre occidentale 1 ^{re} émission	"	150,500	150,500
— 2 ^e —	"	437,000	437,000
Quenast 1 ^{re} et 3 ^e série	"	44,500	44,500
— 2 ^e série	"	37,000	37,000
Liège à Maestricht	"	282,500	282,500
Braine à Gand	"	249,000	249,000
Nord de la Belgique	"	1,045,000	1,045,000
Anvers à Rotterdam	"	887,000	887,000
Sambre-et-Meuse 4 p. %	"	229,000	229,000
— 4 1/2 p. %	"	537,000	537,000
Plateaux de Herve	"	351,500	351,500
Anvers à Gand	"	221,500	221,500
Welkenraedt	"	42,000	42,000
Nord-Belge	"	995,500	995,500
Ville de Liège	"	3,000,000	3,000,000
Mons à Hautmont	"	6,000	6,000
Actions privilégiées : Bruxelles-Lille-Calais	"	58,000	58,000
— Tournai-Jurbise	"	68,000	68,000
Cautionssements des comptoirs agricoles	"	78,000	78,000
Obligations 3 p. % du Crédit communal	4,786,900	82,900	4,869,800
Bons du Trésor	10,000,000	—	10,000,000
	142,480,500	56,576,050	108,857,250

J.

Appartenant au fonds de prévision monétaire :

Titres 3 1/2 p. % Belge (2 ^e série)	103,200	103,200
— 3 1/2 p. % — (3 ^e série)	315,000	315,000
	419,100	419,100

Elle déclare en outre :

1^o Que les vérifications auxquelles elle a procédé trimestriellement ont permis d'établir, chaque fois, la conformité du portefeuille avec les états de situation de ces institutions;

2^o Que les obligations de la dette à 4 p. %, rachetées par la caisse d'amortissement, de même que les actions privilégiées de la Grande-Compagnie du Luxembourg remboursées par le Trésor, ont, selon le vœu de la loi et des règlements d'administration, été annulées en présence de l'un de ses membres.

La Commission a arrêté, de concert avec le délégué de M. le Ministre des Finances, le 31 décembre 1887, en conformité de l'article 43 de l'arrêté royal du 2 novembre 1848, les écritures du journal et du grand-livre de l'année 1886, ainsi que le journal de l'année 1887, en ce qui concerne les opérations de la Trésorerie et de la Dette publique.

Bruxelles, le 31 mars 1888.

A. DANSAERT, *président.*

P. TACK.

CASIER.

